

Procès-verbal de la séance du budget du conseil municipal tenue le lundi 17 décembre 2012 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :  
M. André Chouinard, maire  
M<sup>mes</sup> Juliette Côté, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère  
MM. Raymond Malenfant, conseiller  
Gilbert Morneau, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

#### OUVERTURE

La séance est ouverte à 20 h par André Chouinard, maire. Danielle Albert est aussi présente.

#### RÉSOLUTION NO 2012-12-260

##### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### PRÉSENTATION DU BUDGET 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Lecture du projet de budget 2013 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015.

#### **DÉPENSES :**

Administration générale	370 430 \$
Sécurité publique	141 434 \$
Transport	674 187 \$
Hygiène du milieu	182 945 \$
Santé et bien-être	66 398 \$
Aménagement, urbanisme et développement	60 338 \$
Loisirs et culture	178 640 \$
Frais de financement	44 652 \$
Remboursement en capital	138 161 \$
Activités d'investissement	255 574 \$
Total des dépenses	2 112 759 \$

#### **REVENUS :**

Taxes	864 625 \$
Paiements tenant lieu de taxes	232 339 \$
Revenus de sources locales	511 929 \$
Transferts et affectations	503 866 \$
Total des revenus	2 112 759 \$

Le programme triennal des immobilisations se répartit comme suit :

Programme triennal d'immobilisations

<u>Projets</u>		<u>Année 2013</u>	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>
Amélioration du chemin des Chalets – phase 1	À déterminer			
Amélioration du camping – ajout de 5 chalets et d'un bâtiment communautaire	Mise de fonds	85 000 \$		
	Emprunt	73 525 \$		
	Subventions	<u>252 524 \$</u>		
		<u>411 049 \$</u>		
Remplacement conduites d'eau et d'égout et refaire le pavage – rues de la Plage et du Lac	Mise de fonds	100 000 \$		
	Emprunt	47 000 \$		
	Subvention TECQ	382 500 \$		
	Subvention PIQM	<u>217 500 \$</u>		
		<u>747 000 \$</u>		
Acquisition d'un tracteur – (pour souffleur et faucheuse)			125 000 \$	
Amélioration du chemin des Chalets – phase 2			À déterminer	
Reconstruction de la route du 7e Rang Ouest			À déterminer	
Réfection des toitures des chalets au camping			35 000 \$	
Acquisition d'un camion – voirie et déneigement				230 000 \$

RÉSOLUTION NO 2012-12-261

ADOPTION DU BUDGET 2013

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter le budget de l'année financière 2013 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015.

Les dépenses ainsi que les revenus dudit budget s'établissent à 2 112 759 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT N° 321 – IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2013

Considérant que le conseil doit fixer le taux de la taxe foncière générale, de la taxe foncière sur la dette ainsi que les tarifs pour les services municipaux.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012.

En conséquence, il est résolu que le règlement n° 321 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Une taxe foncière générale de 0,9030 \$/100 \$ d'évaluation et une taxe foncière spéciale pour le remboursement de la dette de 0,1169 \$/100 \$ d'évaluation, pour un total de 1,02 \$/100 \$ d'évaluation, sont imposées sur la valeur de tous les immeubles imposables à ces effets apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2012, lesdites taxes devenant dues et payables suivant le règlement qui sera adopté par ce conseil à la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

## ARTICLE 2

Les tarifs pour les services s'établissent comme suit :

	\$ par point
Traitement et distribution de l'eau potable	25,00 \$
Réseaux d'égouts	5,00 \$
Service d'enlèvement des ordures	100,00 \$
Service de collecte sélective	70,00 \$
Traitement des eaux usées	80,00 \$
Service de la dette – traitement des eaux usées	255,00 \$
Service de la dette – travaux montée Saint-Pierre, rues Fleur-de-Lys, Saint-Paul et Saint-Pierre	25,00 \$
Réserve financière – vidange des étangs aérés	5,50, \$
Vidange des fosses septiques	80,00 \$

## ARTICLE 3

Le tableau établissant le nombre de points attribués selon les catégories d'immeubles et selon le service est annexé au présent règlement.

## ARTICLE 4

Le taux d'intérêt à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 10 % l'an pour l'exercice 2013.

## ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 3 décembre 2012  
Adoption : 17 décembre 2012  
Publication : 21 décembre 2012

### RÉSOLUTION NO 2012-12-262

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter le règlement n° 321 ayant pour objet d'établir les taux de taxes ainsi que les tarifs exigibles pour l'exercice financier 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 20.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale, secrétaire-trésorière